

CABINET DU PRÉFET
Pôle de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 17 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT TRIENNAL
« Strasbourg Capitale Européenne 2012-2014 »

Lors de son déplacement à Strasbourg, le 7 décembre dernier, le Ministre délégué chargé des Affaires européennes, Bernard CAZENEUVE, avait signé un protocole d'accord pour le projet de contrat triennal 2012-2014 entre l'Etat et les collectivités locales concernées.

La Ville de Strasbourg, la Communauté urbaine, le Conseil régional et le Conseil général ont ensuite délibéré positivement sur le contrat entre le 11 décembre et le 21 décembre, permettant ainsi au préfet de région de recueillir les signatures des élus et d'engager les financements du contrat triennal prévus pour 2012 avant la fin de l'année.

La signature de ce contrat, et la mobilisation par l'Etat de crédits conséquents en faveur de l'accessibilité et du rayonnement européen de Strasbourg, dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses publiques, marque l'engagement ferme de l'Etat au côté des collectivités locales pour soutenir Strasbourg dans sa fonction de capitale européenne.

Le texte du contrat triennal est accessible sur le site Internet de la préfecture www.bas-rhin.gouv.fr